

| | | | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|----------|---------|
| N° 78 /575 /2017 /058 | Date de Convocation 13/12/2017 | Date d'affichage 22/12/2017 | Nombre de Conseillers | | |
| | | | En exercice | Présents | Votants |
| | | | 29 | 29 | 29 |
| OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) | | | | | |

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 13 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents (29) :

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur MENARD Dominique, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame CLOST Linda, Monsieur VEYRENC Jean-Joël, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAITEL Henri , Madame ROCH Catherine, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame POITAYA Marie, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame LE DUAULT Sabine, Monsieur SCHAAL Clément, Madame GROBON Marion, Monsieur NOGUES Thomas, Madame YACUBA Njenabu, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame PERRIN Céline, Monsieur HOUPLAIN Jean-Christophe, Madame BLONDEL Bernadette

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) (0) :

Absent(s) non représenté(s) (0) :

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint.

Début de la séance.

Secrétaire de séance : Madame Marion GROBON, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2017,

VU les délibérations 78/575/2017/050 et 78/575/2017/053 en date du 19 décembre 2017 portant sur l'élection du Maire et des Adjoints,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales partielles des 3 et 10 décembre 2017, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT que pour les communes de plus de 3 500 habitants, outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres de la commission doit avoir lieu à bulletin secret,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDÉRANT le dépôt d'une liste unique de candidats,

DÉSIGNE Président de la Commission d'Appel d'Offres : Monsieur Dominique BAVOIL.

DÉCIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres, à la représentation au plus fort reste :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

A obtenue : **Liste unique : 29 voix**

PROCLAME élus les **membres titulaires** de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

1 – Monsieur Jean-Claude MONTAGNON

2 - Monsieur Jacques CAOUS

3 – Madame Gérarda BRUNELLO

4 – Madame Agnès BOSDARROS

5 – Madame Céline PERRIN

Membres suppléants :

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

PROCLAME élus les **membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

1 – Monsieur Jacques BACHELARD

2 – Madame Marion GROBON

3 – Monsieur Clément SCHAAL

4 – Madame Sandrine NGUYEN

5 – Monsieur Jean-Louis BINICK

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Dominique BAVOIL